



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/CHEM/AC.6/5
11 février 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ENTREPRISE**

**GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'INDUSTRIE
CHIMIQUE**

Troisième session, 26-28 avril 2000
(Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire)

**RÉPERTOIRE DES PRODUITS CHIMIQUES ET
DE LEURS FOURNISSEURS - EUROPE¹**

Note du secrétariat

1. À sa vingt-troisième session, l'ancien Comité de l'industrie chimique a décidé d'inscrire à son programme de travail l'élaboration d'un *Répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants* (ECE/CHEM/77, par. 50). L'exécution du projet a débuté en 1990, et les premières diffusions datent de 1993.

2. Depuis cette époque, le *Répertoire* est publié en trois parties : Volume I/Partie 1 – Europe centrale et orientale (première et deuxième éditions); Volume I/Partie 2 – Région méditerranéenne; Volume III – Organismes. Le volume II (produits) n'a jamais été publié.

¹ Pour des raisons techniques, le titre de ce répertoire a été modifié; l'ancien titre était le suivant : *Répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants*. Le nouveau titre précise la région concernée et tient compte aussi bien des fournisseurs que des fabricants; en outre sa présentation sur les pages imprimées de l'ouvrage est concise.

3. Le secrétariat a reçu du service des ventes et des publications des Nations Unies ainsi que de lecteurs externes de nombreuses demandes d'établissement de versions à jour du *Répertoire*, mais il lui a été impossible de poursuivre sur place l'exécution du projet en question, les ressources dont il disposait ayant été réduites.

4. Pendant la sixième session de l'ancien Groupe de travail de l'industrie chimique, en 1996, le secrétariat a été autorisé à chercher à conclure un accord avec un coéditeur extérieur pour la publication du *Répertoire* car, manifestement, la CEE n'était plus en mesure de poursuivre l'exécution du projet vu sa situation financière (ECE/CHEM/110, par. 37). Des conditions pour la copublication ont été fixées avec l'aide des départements s'occupant des questions juridiques et des achats à l'ONUG et des services des Nations Unies compétents pour publication à Genève et à de New York.

5. En 1997 ont débuté des négociations en vue de publier le *Répertoire* conjointement avec un éditeur extérieur. C'est une société du Royaume-Uni ayant une très large expérience dans le domaine de l'industrie chimique et dans celui de l'élaboration de répertoires et disposant de vastes compétences en matière de technologie de l'information qui a été retenue à la suite de ces négociations. Cette société était disposée à fusionner sa base de données sur les produits chimiques et leurs fournisseurs concernant l'Europe occidentale et les données obtenues par la CEE en provenance de pays d'Europe centrale et orientale.

6. De nombreuses réunions d'experts consacrées au *Répertoire* ont eu lieu depuis 1992. La dernière (sixième) s'est tenue le 8 octobre 1998, et les principales conclusions à cet égard figurent dans le rapport de cette réunion (TRADE/CHEM/AC.6/4) :

"Le coéditeur, qui a déjà publié un répertoire de l'industrie chimique, serait chargé de la saisie de toutes les données fournies par la CEE pour un répertoire combiné, qui serait publié et mis en vente en coentreprise par le coéditeur et la Section ventes [publications] et marketing des Nations Unies, à Genève. Ce répertoire couvrirait tous les pays de la région de la CEE, à l'exception de l'Amérique du Nord. Les deux éditions seraient vendues au prix convenu, et aucune d'entre elles ne comporterait de publicités. Chacune aurait sa propre couverture sur laquelle figurerait l'emblème de son éditeur et la mention du coéditeur. Les réseaux de distribution des deux éditeurs ayant été jugés suffisamment distincts et n'empiétant guère l'un sur l'autre dans le domaine de la promotion, on a estimé que les informations du *Répertoire* atteindraient le maximum d'utilisateurs potentiels si elles étaient diffusées par les deux réseaux. Tous les détails ci-dessus ont été arrêtés d'un commun accord par la Section ventes [publications] et marketing des Nations Unies et le coéditeur." La distribution gratuite aux chefs de délégations et aux autres destinataires figurant sur les listes établies par les Nations Unies à cet égard s'effectuerait par l'intermédiaire des réseaux habituels de distribution des Nations Unies.

7. Toutes les conditions prévues sont désormais remplies (ou le seront une fois l'impression terminée); le *Répertoire*, qui, à ce jour, est chez l'imprimeur, devrait être disponible pour la session. Pour des raisons techniques, son titre a été légèrement modifié, et est désormais le suivant : *Répertoire des produits chimiques et de leurs fournisseurs – Europe*.

8. Le *Répertoire* porte désormais sur l'ensemble des pays de la région de la CEE, à l'exception d'Andorre, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de Saint-Marin (51 pays au total). Il s'agit d'un ouvrage de 1 500 pages en trois volumes, dans lequel sont répertoriés plus

de 40 000 produits chimiques et 12 000 entreprises. Le prix de vente convenu est de 200 livres sterling ou son équivalent en dollars des États-Unis d'Amérique. Les deux coéditeurs ont accepté de pratiquer le même prix; exceptionnellement, les Nations Unies offriront cet ouvrage dans les pays en développement à un prix réduit (90 livres sterling).

9. Les droits d'auteur sont détenus conjointement par les deux coéditeurs pour la version papier de l'ouvrage. La section qui s'occupe des publications, des ventes et du marketing à l'Office des Nations Unies à Genève négocie actuellement les droits pour la version électronique, car les versions ultérieures du *Répertoire* devraient évidemment être disponibles sur CD-ROM et/ou sur l'Internet.
